

SYNDICAT UNSA TERRITORIAUX CUS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 DECEMBRE 2014

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Notre syndicat UNSA Territoriaux de la CUS tient aujourd'hui sa 7^e Assemblée Générale annuelle.

Le rapport d'activité qui vous est présenté ici va permettre de mesurer le chemin que nous avons parcouru depuis l'Assemblée Générale du 12 novembre 2013.

Ce rapport d'activité va être articulé en 2 parties :

- le bilan des 10 axes de travail fixés dans la résolution générale adoptée l'année dernière,
- le bilan des élections professionnelles du 4 décembre 2014, notamment en regard du dossier de la réduction des effectifs, qui a rythmé en grande partie l'activité syndicale du 2^{ème} semestre 2014.

I. BILAN DES 10 AXES DE TRAVAIL

I. 1°) Temps de travail :

Le recours contre la délibération du 12 juillet 2013 sur le temps de travail à la CUS a été déposé le 14 janvier 2014 auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Bien entendu, le jugement n'a pas encore été rendu.

I. 2°) Nouveaux rythmes scolaires :

Les discussions sur les nouveaux horaires de travail n'ont pas été menées dans des conditions satisfaisantes.

Les interventions de l'UNSA notamment ont permis de limiter les dégâts.

Ce dossier devra être remis sur le tapis.

I. 3°) Télétravail :

L'UNSA a signé le 4 juin 2014 le protocole d'accord sur l'expérimentation du télétravail.

Le télétravail est expérimenté à la CUS depuis le mois d'octobre 2014.

I. 4°) Protection sociale complémentaire :

Depuis le 1^{er} septembre 2014, le nouveau dispositif est en place.

.../..

Reposant sur deux mutuelles – Mut'est pour la partie santé et Mutuelle de France Prévoyance pour la partie prévoyance -, ce dispositif offre les mêmes niveaux de garantie aux actifs pour un coût sensiblement identique.

Le montant de la cotisation à Mut'est est par contre sensiblement plus élevé pour les retraités, qui ne peuvent plus bénéficier de la participation «employeur».

I. 5°) **Déprécarisation** :

Les mesures de déprécarisation concernant les vacataires, notamment au niveau des animateurs de la Direction de l'Enfance et de l'Education ont bien été mises en œuvre.

Nous avons également obtenu que les ATSEM en contrat «VTE» (recrutés pour vacance temporaire d'emploi) bénéficient d'un renouvellement de leur contrat jusqu'au prochain concours.

Mais, d'autres difficultés sont apparues.

Par exemple, le refus de CDIation de collègues en contrat « besoin de service ».

I. 6°) **Éléments salariaux «irréguliers»** :

Aucune discussion n'a été engagée sur ce sujet en 2014.

Nous y reviendrons dans la résolution d'orientation.

I. 7°) **Pouvoir d'achat** :

Aucune discussion n'a été engagée sur ce sujet en 2014.

I. 8°) **Absences «maladie»** :

Le premier volet, celui de la démarche «absentéisme», n'a pas été traité avec l'administration en 2014.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la résolution d'orientation.

Concernant le deuxième volet, la note concernant les modalités d'information de l'employeur en cas d'arrêt de travail pour cause de maladie est bien sortie : il s'agit de la Note aux agents N° 051 du 18 novembre 2013.

Nous aurons aussi l'occasion d'y revenir dans la résolution d'orientation.

Le troisième volet enfin, celui de la problématique des autorisations d'absence pour raison médicale, n'a pas été traité avec l'administration.

I. 9°) **Entretien des tenues de travail** :

Cette mesure a été mise en œuvre.

Elle a fait l'objet d'une délibération lors du conseil de CUS du 27 juin 2014.

I. 10°) **Amicale** :

La commission « Statuts » a été mise en place.

Elle s'est réunie deux fois lors du dernier trimestre 2014.

Pour le moment, elle n'a discuté que du règlement intérieur.

La problématique des membres de droit sera abordée en 2015.

Nous reviendrons sur ce point dans la résolution générale.

II. BILAN DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles ont eu lieu il y a une semaine, le 4 décembre 2014.

Elles ont concerné simultanément les trois versants de la fonction publique : fonction publique territoriale, mais également fonction publique d'État et fonction publique hospitalière.

Les résultats au niveau national sont bons.

L'UNSA progresse dans les trois fonctions publiques.

L'UNSA progresse très fortement dans la fonction publique territoriale. Elle recueille 8,2 % des voix, en progression de 2,6 %.

Dans son intervention, Sylvie présentera les résultats de l'UNSA concernant le Bas-Rhin.

L'UNSA conserve au moins un siège au CSFPT, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

L'UNSA reste donc représentative au niveau de la Fonction Publique Territoriale.

Ce ne sera pas le cas au niveau de la CUS, même si l'UNSA progresse de manière sensible.

Les militants du syndicat UNSA CUS feront prochainement un débriefing pour voir ce qui est à améliorer pour obtenir encore de meilleurs résultats la prochaine fois.

Quelques pistes vous seront déjà proposées dans la résolution générale, qui vous sera présentée tout à l'heure.

Au niveau du comité technique, l'UNSA a recueilli 5,7 % des voix, soit une progression de + 0,7 %.

L'UNSA est l'une des trois seules organisations présentes en 2008 qui progressent.

Pour la première fois, en 6 ans d'existence, l'UNSA obtient un siège dans une commission paritaire, en l'occurrence dans la commission administrative paritaire de catégorie B.

Ces résultats ont été obtenus dans un contexte très difficile, où la CGT et la CFDT s'étaient alliées pour nous abattre.

Avec l'annonce de la réduction des effectifs, ces deux organisations syndicales ont de plus créé un climat anxieux, qui leur a été profitable électoralement parlant, tout au moins en ce qui concerne la CGT.

Tenir un discours réaliste – une situation nullement rose, mais pas aussi noire que décrite par certains – comme l'a fait l'UNSA était difficile à assumer.

Le plan de réduction des effectifs sera bien évidemment appliqué, malgré les grèves à répétition de certains.

Et, de manière plus immédiate, le nettoyage de 12 écoles supplémentaires sera externalisé à partir de mai 2015.

Il est d'ailleurs à noter que les organisations dites « réformistes » qui ont suivi la CGT dans ses actions purement contestataires – CFDT, CFTC et FAFPT – ont toutes régressé lors des élections professionnelles du 4 décembre : de - 1,8 % à - 6,6 %.

La seule organisation syndicale « réformiste » à progresser est bien l'UNSA, dans la mesure où la CGC a également régressé.

Si la progression de 0,7 % pour notre syndicat semble minime, il faut souligner que le score de 5 % obtenu en 2008 était certainement surfait, des adhérents ou des sympathisants de la FAFPT ayant manifestement voté pour l'UNSA « par erreur » (la FAFPT étant auparavant affiliée à l'UNSA).

La progression de notre syndicat, créé il n'y a guère plus de 6 ans, est donc bien réelle !!